



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 juillet 2023

Date de convocation

30 JUIN 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

30 JUIN 2023

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence ANDERLIN, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Présents.....29

Votants.....33

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué.

Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

N° DEL-23-33

Objet

Programme Local de
l'Habitat
2024/2029

Secrétaire de séance : Nathalie KOSOLOSKY

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2023

Valenciennes Métropole a engagé début 2022 la révision de son Programme Local de l'Habitat afin de se doter de nouveaux objectifs en la matière pour la période 2024/ 2029.

Un important travail a été mené avec les communes, les institutions, les organismes logeurs et les associations œuvrant dans le domaine du logement afin de partager le diagnostic, notamment au regard du marché local, et d'élaborer les axes stratégiques du futur PLH.

Les propositions du PLH s'intègrent dans les orientations du SCOT, du PCAET et viendront renforcer les dispositions du Contrat de Ville notamment en matière de mixité sociale.

Par ailleurs, elles s'appuient sur les dynamiques de marchés résidentiels du territoire qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

Les orientations stratégiques suivantes constituent le fondement du programme d'actions que Valenciennes Métropole développera en matière d'habitat dans les 6 prochaines années.

1. Rééquilibrer l'offre locative sociale sur le territoire de Valenciennes Métropole, et poursuivre la mise en œuvre d'une politique de peuplement équilibrée, garante d'une mixité sociale vertueuse
2. Diversifier l'offre de logements en accession sociale ou intermédiaire afin de faciliter et d'organiser les parcours résidentiels dans l'agglomération, des ménages modestes sur les communes au marché immobilier en déprise
3. Lutter contre le développement de la vacance, avec un objectif ambitieux de « zéro vacant » supplémentaire d'ici 2029
4. Améliorer la qualité du parc de logement social et privé, notamment thermique en cohérence avec le Plan Climat et poursuivre la lutte contre le logement indigne
5. Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous, en apportant une réponse adaptée aux besoins spécifiques pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et mettre en œuvre le schéma départemental en faveur de l'accueil des gens du voyage

Les 2 premières orientations seront territorialisées en fonction des caractéristiques des communes et seront déclinées sur les 4 groupes de communes suivants :

- Groupe 1 : les communes déficitaires au regard de la loi SRU - Maing et Hergnies
- Groupe 2 : les communes où il convient de développer une offre locative sociale complémentaire – Valenciennes, Saint-Saulve, Aulnoy-lez-Valenciennes, Petite-Forêt, Crespin, Quarouble
- Groupe 3 : les communes où il convient de développer prioritairement une offre en diversification, notamment en accession sociale – Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé, Thivencelle, Marly, Onnaing, Quiévrehain
- Groupe 4 : les autres communes où pourront être développées des opérations mixtes en location/accession en fonction des opportunités foncières

Le projet de PLH a été arrêté par le Conseil Communautaire du 27 juin 2023.

Aussi, conformément à l'article L 302-2 du code de la construction et de l'habitation, il importe de recueillir l'avis des 35 conseils municipaux des communes de Valenciennes Métropole et du SIMOUV en charge du SCOT.

Cette consultation fera l'objet d'un bilan lors du Conseil Communautaire d'octobre 2023, pour une adoption définitive, après avis de l'Etat, lors du Conseil Communautaire de Décembre 2023.

Ce quatrième PLH de Valenciennes Métropole constituera la base de la prochaine convention de délégation des aides à la pierre qui définira, pour la période 2024/2029, les moyens dédiés à notre territoire par l'Etat et l'ANAH pour la mise en œuvre de notre politique de l'habitat.

Considérant que les orientations générales du PLH sont pertinentes mais que sur Marly, ce projet a été préparé en tenant compte du projet du Grand Cavin, alors que les 250 logements ne pourront être réalisés du fait de l'abandon de ce projet par Valenciennes Métropole,

Considérant qu'il y a lieu de revoir le PLH sur Marly et Saint-Saulve du fait de l'abandon de ce projet.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2024/2029 de Valenciennes Métropole

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

29 voix pour, 4 abstentions (MT. HOUREZ, V. MELKI, S. LEKADIR, K. BERBACHE)

-ADOPTE la proposition.

**La secrétaire de séance
Nathalie KOSOLOSKY**



Transmis en sous-préfecture le 13/07/2023
Document exécutoire à compter du 13/07/2023

**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**

